



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 303-06-2020

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2020, le conseil a adopté le règlement numéro 303-06-2020, règlement modifiant le plan d'urbanisme adopté par le règlement numéro 303-1991, règlement adoptant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Paul afin de modifier la description de l'affectation mixte et le « Plan d'affectation du sol du périmètre d'urbanisation ».
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette pour ce règlement a été émis en date du 12 novembre 2020.
- 3- Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux mille vingt.**

---

Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, M<sup>e</sup> **Richard B. Morasse**, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de **Saint-Paul**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **17 novembre 2020**, entre **10 et 12 heures**, et en l'ayant fait publier dans le journal L'Action du 25 novembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 novembre 2020.